

DOSSIER DE PRESSE

Stratégie de lutte contre les feux de forêt dans le Doubs

Exercice de sécurité civile
« Feu de forêt dans le massif forestier des communes de Boussières et de Thoraise »

Samedi 13 mai 2023

Face au risque grandissant de feu de forêt dans le département, le préfet du Doubs, Jean-François COLOMBET, a décidé de la mise en place d'une sous-commission dédiée aux feux de forêt et d'espaces naturels regroupant les principaux acteurs de la sécurité civile du territoire.

Définie par cette sous-commission, l'organisation d'un exercice à taille réelle par le service départemental d'incendie et de secours du Doubs (SDIS25) doit permettre de tester l'organisation de la réponse de sécurité civile face à un feu de forêt dans le Doubs.

Cet exercice commun, associant les services de la préfecture du Doubs, le SDIS25, le Conseil départemental du Doubs, l'Office National des Forêts (ONF), la gendarmerie nationale, la Chambre d'agriculture et les communes de Boussières et de Thoraise, a vocation à entraîner ensemble, les acteurs de la lutte contre les feux de forêt.

Les procédures opérationnelles d'alerte et d'engagement des moyens de lutte terrestre, les coordinations inter-services et la passation de commandement des opérations de secours ont été testées.

Le scénario de l'exercice :

Un feu de végétation démarré à la chapelle Notre-Dame du Mont se développe et finit par se généraliser au massif « Sur le Mont », situé sur les communes de Boussières et de Thoraise.

Ce feu de forêt, poussé par un vent nord-nord-est, descend du massif forestier en direction des habitations de la commune de Boussières qui sont situées en contrebas, en lisière de forêt et qui doivent être évacuées.

Contact :

Service communication

Cabinet du préfet

8 bis rue Charles Nodier 25000 Besançon

03 81 25 10 72 - pref-communication@doubs.gouv.fr

Le Doubs face à une menace nouvelle

Couvrant 43 % du département, la forêt structure nos paysages et forme un écosystème caractérisé par sa multifonctionnalité de ses usages comme les services écologiques, la protection contre les risques naturels et bien évidemment l'atout économiques qu'elle représente.

Il convient de ne pas oublier la participation de la forêt à l'atténuation du changement climatique, enjeu majeur de notre siècle.

Déjà affaiblie par des crises sanitaires qui touchent la quasi-totalité des essences (attaques de scolytes sur les épicéas, dépérissement du hêtre, rougissement du sapin), la forêt doit dès lors être préservée du risque d'incendie.

En fonction des conditions climatiques et météorologiques, ces feux constituent également un important danger pour les personnes, les biens et l'environnement nécessitant l'intervention de moyens humains et techniques conséquents.

Le risque de feux de forêt s'étend progressivement sur le territoire national et concerne désormais le massif jurassien et notamment le département du Doubs.

Illustrations concrètes des conséquences du dérèglement climatique, la sécheresse chronique et les vagues de chaleurs caniculaires qui ont touché le territoire lors de l'été 2022 sont des facteurs aggravants d'un bilan concernant la lutte contre les feux de forêt et d'espaces naturels.

En effet, en 2022, sur le massif du Jura, les sapeurs-pompiers ont réalisé 460 interventions d'incendies d'espace naturels, dont 3 feux de forêts. Concernant les feux de végétation, on dénombre pas moins de 269 interventions des soldats du feu durant l'été 2022.

C'est grâce à une politique globale et une véritable stratégie pérenne que la prévention et la lutte contre le feu s'organisent dans le Doubs, depuis la prise en compte du risque dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme, la prévention au quotidien et la diffusion de bons comportements, la surveillance des massifs ainsi que l'anticipation des risques.

Tous les services de l'État, le SDIS 25, les communes, les intercommunalités, le Conseil départemental du Doubs, les associations d'élus sont mobilisés pour lutter contre ces incendies.



La stratégie de lutte contre les feux de forêt dans le Doubs

Le dispositif de lutte contre les feux de forêt repose sur une anticipation forte pour détecter les feux le plus rapidement possible et engager les moyens adaptés.

Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs, a ainsi initié, dès le 2 mars 2023, un renforcement des moyens de prévention en réunissant en préfecture les principaux acteurs de la sécurité civile du département.

À l'issue de cette réunion, trois groupes de travail ont été déterminés avec des objectifs attendus pour chacun d'eux.

Le premier groupe piloté par la Direction Départementale des Territoires du Doubs (DDT) doit ainsi :

- Rédiger un nouvel arrêté cadre et définir les restrictions d'usage en fonction des niveaux de vigilance ;
- Adapter éventuellement la carte feux de forêt annoncée fin avril au niveau national.

Le deuxième groupe dirigé par les services de la préfecture du Doubs doit quant à lui :

- Mettre en place une campagne de sensibilisation et d'information sur les incendies de forêts et d'espaces naturels, à destination du grand public et des institutions.

Enfin, le troisième groupe piloté par SDIS doit :

- Mettre en place un exercice interservices qui inclura l'évacuation d'un village de taille modeste, et s'intégrera dans la campagne de sensibilisation du public ;
- Adapter les moyens opérationnels (humain, infrastructure et logistique) pour être en capacité de répondre aux menaces.

Ces différents groupes de travail vont permettre :

Une prévention accrue :

L'objectif est ici d'adapter les protocoles et les moyens opérationnels face aux enjeux grandissants de préservation des espaces naturels.

Les groupes de travail composant cette sous-commission vont définir les orientations en matière de prévention et le lutte contre les incendies, les actions à mener et les objectifs à atteindre en prenant en compte les feux et les aménagements ainsi que leur planification.

Les travaux ainsi effectués visent à éviter l'éclosion, puis la propagation des feux sur les zones forestières et faciliter l'intervention des services de secours. Le débroussaillage contribue au renforcement de cette action de prévention.

Une attaque précoce des feux :

L'attaque rapide des feux naissants constitue un pilier de la stratégie française. Pour être traité efficacement dans les secteurs où le risque d'incendie est élevé, un feu doit avoir parcouru moins d'un hectare lorsque les premiers intervenants commencent à le combattre.

En période de risque élevé, ce principe doit permettre d'attaquer tout feu dans les 10 minutes suivant sa détection. L'intervention repose alors sur la mobilisation prévisionnelle des moyens de lutte.

Afin de limiter le développement important des incendies, l'attaque précoce doit être concomitante avec un engagement massif des personnels et de matériels afin de limiter le développement d'un sinistre et de perdre sa maîtrise.

Une évaluation précise du danger :

Grâce à une intense collaboration avec Météo-France, l'Office national des forêts (ONF) et le SDIS, les centres opérationnels disposent quotidiennement d'éléments d'évaluation du risque d'incendie de forêt. La coopération avec ces services permet de perfectionner les analyses conduites et d'affiner l'appréciation du danger.

Parmi les nouvelles mesures décidées par le Gouvernement figure la mise en service d'une « météo des forêts ». Elle apportera une information synthétique aux citoyens sur la sévérité du risque de feu, pour les deux prochains jours, à partir des prévisions des conditions propices à l'éclosion et à la propagation de feux de forêts et de végétation : pluie, humidité et température de l'air, force du vent, état de sécheresse de la végétation.

L'information cartographique se présentera sous la forme d'un niveau de risque sur le département, sur une échelle de 4 niveaux. Elle sera diffusée par Météo-France sur ses supports digitaux et a vocation à être relayée par les médias.



Les moyens du SDIS 25

371 sapeurs pompiers spécialistes feux de forêts

10 camions citernes feux de forêts (CCF)

Pour rappel, le SDIS du Doubs est placé sous la double autorité de Christine BOUQUIN, présidente du Conseil départemental du Doubs et présidente du conseil d'administration du SDIS, pour la gestion administrative et financière, et de Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs, pour la gestion opérationnelle dans le cadre de ses pouvoirs de police.

En 2022, le SDIS a bénéficié d'un budget de 71,2 millions d'euros dont 27 187 172 € versés par le Département et 21 531 569 € versés par les communes et les EPCI.

Ce ne sont pas moins de 3 100 agents qui forment les effectifs du SDIS25 et qui œuvrent tous les jours pour la sécurité du département du Doubs.

Soutenir les actions de prévention conduites par les collectivités territoriales : le Fonds Vert

Face aux risques de feux de forêts, **le Fonds vert apporte un soutien financier supplémentaire** aux politiques et aux actions de prévention que mènent les différents acteurs de la sécurité civile.

Dans ce cadre, **une subvention de 100 000 euros vient d'être accordée au SDIS** pour l'acquisition de bâches de stockage d'eau qui permettra une attaque précoce des feux naissants ainsi que de drones avec leur solution de traitement d'images.



FR Alert : le nouveau dispositif d'alerte à la population

Cet exercice a donné aux services de l'État l'opportunité de tester la nouvelle application « FR-Alert ».

Il s'agit d'un nouveau système d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones mobiles des personnes présentes dans une zone concernée par un incident majeur.

Le dispositif FR-Alert repose sur la technologie de diffusion cellulaire (cell broadcast). Les messages d'alertes sont diffusés sous la forme d'ondes radio par les antennes de télécommunication et non pas par SMS, afin d'éviter de saturer le réseau en cas d'envoi à un grand nombre de personnes. La diffusion cellulaire est complétée par le système de SMS géolocalisés. Les notifications sont diffusées sous la forme d'un SMS classique.

FR-Alert est conçu pour alerter toute personne présente dans la zone de danger grâce aux réseaux de télécommunications. Il n'est donc pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes ou de télécharger une application mobile.

Toute personne se trouvant dans une zone confrontée à une menace ou à un grave danger, reçoit une notification prioritaire qui arrive en même temps sur tous les téléphones mobiles. Elle s'affiche sur l'écran même si celui-ci est verrouillé, et peut être accompagnée d'un signal sonore spécifique et d'une vibration.

Les notifications peuvent transmettre des informations sur :

- la nature du risque (un feu, une inondation, un accident industriel...);
- l'autorité qui diffuse l'alerte ;
- la localisation du danger (établissement, quartier, commune, agglomération, département...);
- l'attitude à adopter (rester chez soi, évacuer la zone...);
- le cas échéant un lien pour obtenir des informations supplémentaires sur un site internet officiel.



Adoptons les bons réflexes :

En France, **9 feux sur 10 sont d'origine humaine**. La majorité des départs de feux sont liés à des imprudences et 80 % des feux se déclenchent à moins de 50 mètres des habitations.

Ces chiffres illustrent l'enjeu des politiques de prévention des risques, qui visent notamment à mieux tenir compte de la connaissance du danger de feux de forêt dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme, à mieux informer les acquéreurs et les locataires de l'exposition des biens au danger, ou encore à faire connaître à nos concitoyens les bons réflexes à adopter, dans une logique de développement de la culture du risque et de renforcement du continuum de sécurité.

Si les conditions météorologiques sont de plus en plus propices au feu, 9 feux sur 10 pourraient être évités grâce à une plus grande vigilance et à l'adoption de quelques gestes simples :

- Vous êtes fumeur ? Jetez vos mégots dans des cendriers. Si vous fumez dans votre voiture, soyez vigilant concernant les cendres incandescentes qui peuvent partir depuis une fenêtre ouverte.
- Vous coupez de la végétalisation dans votre jardin ? Mettez vos déchets verts à la déchetterie au lieu de les brûler chez vous.
- Vous aimez les feux d'artifice ? Laissez les professionnels les organiser pour le plaisir de tous.
- Vous organisez un barbecue ? Faites-le chez vous ou dans un espace dédié, sur une terrasse, plutôt qu'en plein nature et loin des broussailles qui peuvent flamber.
- Vous bricolez en plein air ? Pensez à débroussailler votre jardin. Travaillez loin des espaces sensibles afin de les protéger des étincelles et prévoyez un extincteur pour éteindre le feu immédiatement.
- Vous stockez du bois ou du gaz en extérieur ? Éloignez-les des murs de votre maison et si possible mettez-les dans un abri.
- Respectez les interdictions d'accès aux massifs forestiers.



Si vous êtes témoin d'un départ de feu, prévenez le 18 ou le 112 et essayez de localiser l'incendie avec précision.